RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Relevé des décisions en séance du Conseil Municipal, le 7 décembre 2023

Convocation le : 27 novembre 2023 **Affichage le :** 1er décembre 2023		**Secrétaire de séance :** MARTIN Sébastien	
Nom Prénom		**Nom Prénom**	
PONTY Pascal	P	GRENET Kevin	A
ELSINY Laurent	P	GOSSE Alan	A
GABRIEL Nelly	P	LAPLAIGE Gérald	A
HAPE Agnès	P	MALEUX Andrée	P
BERTOUX Marie-Agnès	A	MARTIN Sébastien	P
DEGUISNE Viviane	PVR	MOREAU Sébastien	A
CECILE Romain	P	RICHARD Nathalie	P - PVR
FOUQUET Emmanuel	P	**Formant la majorité des membres en exercice**	
Pouvoir(s) : DEGUISNE Viviane à MALEUX Andrée, RICHARD Nathalie à FOUQUET Emmanuel à partir de 20h48.			
Légende : P : Présent(e), A : Absent(e), E : Excusé(e), PVR : Pouvoir			

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Berville-Sur-Seine, le sept décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Pascal PONTY, Le Maire.

Berville-Sur-Seine, Le 8 décembre 2023
Le Maire

Pascal PONTY

MAIRIE DE BERVILLE-SUR-SEINE (Seine-Maritime)

Date affichage : Le 14 décembre 2023

N° Délibération	Titre	Décision	Pour	Contre	Abstention(s)
Délibération n° 2023-50	**Salle des Fêtes-Tarifs 2024**	Voir Annexe	10	0	0
Délibération n° 2023-51	**RPI-Demande de subvention – Classe découverte**	Monsieur Emmanuel FOUQUET, Conseiller Municipal de Berville-Sur-Seine et Enseignant à l'école d'Anneville-Ambourville n'a pas pris part au débat ainsi qu'au vote. D'autoriser le séjour en classe de découvertes pour les élèves de CE2/CM2 Madame VATTIER et CM1/CM2 M. FOUQUET de l'école Jean Mermoz d'Anneville-Ambourville, D'autoriser Madame Claire NOHE, Directrice de l'école Jean Mermoz à solliciter une aide financière auprès du Département 76. D'allouer une subvention communale de 50, 00 €/ par élève domicilié à Berville-Sur-Seine.	9	0	0
Délibération n° 2023-52	**CERIG - Dématérialisation des bulletins de salaire**	D'autoriser Le Maire à accepter la proposition gratuite de la dématérialisation des bulletins de salaire et indemnités de la société CERIG.	10	0	0
Délibération n° 2023-53	**Lignes Directrices de Gestion**	Article 1 : Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines annexées à la présente délibération sont établies pour une durée de 6 ans. Article 2 : Les présentes lignes directrices de gestion s'appliquent à l'ensemble des agents de la collectivité. Elles seront rendues accessibles par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen. Article 3 : Les lignes directrices de gestion peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure que pour leur élaboration. Article 4 : Un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels sera établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du rapport social unique. Article 5 : Autoriser Le Maire à signer l'arrêté des Lignes Directrices de Gestion, Article 6 : Le Maire est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.	10	0	0
Délibération n° 2023-54	**Adjoint Technique Principal 1er classe- Création de poste**	D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er Janvier 2024 avec la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ière classe suite à l'avancement de grade d'un agent. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.	10	0	0
Délibération n° 2023-55	**Adjoint Technique - Augmentation du temps de travail**	De supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe à temps non complet à 29,00/35ème (Temps annualisé) existant au tableau des effectifs, De créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe à temps non complet à 30,30/35ème (Temps annualisé) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1er janvier 2024, Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.	10	0	0
Délibération n° 2023-56	**Prime exceptionnelle sur le pouvoir d'achat**	D'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus. De prévoir les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget De préciser que la prime n'est pas reconductible. De préciser que l'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.	10	0	0
Délibération n° 2023-57	**Prestations Sociales Agents Communaux - Brochure 2024**	D'approuver le nouveau Guide annuel à compter du 1er janvier 2024 pour les prestations en faveur des agents.	10	0	0

ANNEXE

Tarifs 2024 Salle des Fêtes				
Prestations	Habitants Berville-Sur-Seine		Habitants hors commune	
	Été Du 01/05 au 30/09	Hiver Du 01/10 au 30/04	Été Du 01/05 au 30/09	Hiver Du 01/10 au 30/04
	Montant	Montant	Montant	Montant
Vin d'honneur :	100,00 €	250,00 €	200,00 €	350,00 €
Location Week-end	300,00 €	450,00 €	600,00 €	750,00 €
Location Week-end + lundi férié	350,00 €	500,00 €	700,00 €	850,00 €
1 Journée (En semaine)	200,00 €	350,00 €	400,00 €	550,00 €
2 journées (En semaine)	350,00 €	500,00 €	700,00 €	850,00 €
Location inhumation	Gratuit			
Vaisselle - (Assiettes, Verres et couverts, etc…) par personne	1,00 €		2,00 €	
Caution	500,00 €		850,00 €	
Location Tables Habitants (1 Table + 4 chaises)	10, 00 € + chèque de caution de 150, 00 €			